Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511044-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 11 mai à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2026

Présents (26) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (3) : M. GERARD (pouvoir à M. SIMON), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LE ROUZIC (pouvoir à M. TERRY).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Marine BREDOUX

2026/044 Convention de coopération avec le collège Simone Veil (CD 56) pour la production de repas par la cuisine centrale : Tarif définitif 2025 et prévisionnel 2026

Lors de la séance du 3 juillet 2017, le conseil municipal a décidé de conclure un partenariat avec le conseil départemental du Morbihan et le collège public Simone Veil sous forme d'une convention de coopération pour une durée de 5 ans, partenariat renouvelé en mai 2022 (échéance 31 aout 2027).

Conformément à l'article 5-1 de la convention de coopération, le prix des repas (prévisionnel et définitif) est défini par le conseil municipal de la commune.

Ce tarif est composé :

- Du coût des denrées alimentaires / repas
- Du coût de revient / repas calculé selon les frais de fonctionnement de la cuisine centrale
- D'une participation aux investissements (coût d'amortissement / repas).

Il convient donc de fixer :

- le coût définitif d'un repas sur 2025 (base compte financier unique 2025) ;
- le coût prévisionnel d'un repas sur 2026 (coût définitif 2025 révisé de l'évolution des prix à la consommation).

Pour rappel, en 2025, le tarif facturé pour les repas des collégiens et adultes était respectivement de **4,432 €** et **4,847 €**.

Coût définitif 2025

	2025	
	Collégien	Adulte
Prix moyen de denrées	2,587 €	3,002 €
Coût de production	1,936 €	
Participation aux investissements	0,284 €	
Coût du repas	**4,807 €**	**5,222 €**

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 26/05/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511044-DE

Coût prévisionnel 2026

	2026	
	Collégien	Adulte
Prix moyen de denrées	Prix du marché	
Coût de production	1,975 €	
Participation aux investissements	0,308 €	
Coût hors denrées	**2,283 €**	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le tarif définitif 2025 et de procéder à la régularisation de facturation de **23 669,21€** ;
- **D'APPROUVER** le tarif prévisionnel 2026, applicable au 1er janvier, à 2,283 € + prix de denrées prévus au marché ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 mai 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 22/05/2026
Qualité : MAIRE